

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation : 03 juin 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, MEDYNSKA Jean-Louis, PENAY Florence, PREMEL Quentin, POULY Chantale.

**Procurations** : BRESSON Séverine à CHABRIER Michel  
GARCIA Christophe à HEBRAD Jean-Pierre  
LAURENDEAU Patrick à FARGES Eliane  
MONTESSINOS Rémi à PREMEL Quentin  
VINCENT David à DAUZAT Christian

**Absente** : Caroline ALBISETTI

**Secrétaire de séance** : Florence PENAY

**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et/ou heures complémentaires
- 2- Remplacement d'un tracteur aux services techniques
- 3- Emprunt pour le remplacement d'un tracteur
- 4- Budget : Décision modificative N°1
- 5- Convention SFR
- 6- Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables
- 7- Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires" (cérémonie du 8 mai 2025)
- 8- Entretien des fossés : mise à jour du linéaire
- 9- Questions diverses

### **30- Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et /ou heures complémentaires :**

Monsieur le Maire expose :

Conformément au décret N° 2002-60 du 14 janvier 2022 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. A défaut de compensation, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées dans la limite de 25 heure supplémentaire par mois et par agent. Le montant sera calculé conformément au décret susvisé.

Sont considérées comme heures supplémentaires les heures de travail effectuées en plus de l'horaire hebdomadaire normal.

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents titulaires, stagiaires et les agents non titulaires de droit public relevant des emplois dont les missions sont fixées dans le tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi – Emploi – Grade Ensemble des cadres d'emplois	Missions
Tous agents des Catégories B- et C	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administratives, secrétaire de mairie, participations à des réunions, installations et désinstallations des bureaux de vote, actions protocolaires (après validation du nombre d'heures supplémentaires /complémentaires autorisées)</li><li>- Diversités des taches demandées par les élus</li></ul>
Tous agents des Catégories B- et C	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforts des équipes de cantine scolaire et d'entretien des bâtiments ou de la voirie, déneigement (après validation du nombre d'heures supplémentaires / complémentaires autorisées)</li><li>- Diversités des taches demandées par les élus</li></ul>

Les agents titulaires, stagiaires et agents non titulaires de droit public à temps non complet appartenant à un cadre d'emploi ou emploi éligibles aux IHTS cité ci-dessus peuvent être amenés à effectuer des heures « complémentaires » au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Dans ce cas, ils sont rémunérés sur la base horaire résultant d'une proratisation de leur traitement tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini pour les agents à temps complet (35 heures au 01/01/2002). Au-delà, ils perçoivent une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **31-Remplacement d'un tracteur aux services techniques :**

Monsieur le Maire :

Remplacement d'un tracteur aux services techniques

Le tracteur John Deere mis en service en 2003 n'est plus réparable. Il est nécessaire afin de continuer à assurer l'entretien de la commune, d'acheter un nouveau tracteur, un nouveau tracteur John Deere Type 4036 R qui permettra d'utiliser les accessoires de l'ancien tracteur dont un bac de ramassage d'herbe acheté il y a quelques mois.

La Société Laurent SARL nous propose de réaliser cet achat au prix de 41.000 € HT soit 49.200 € TTC, non inclus la reprise de l'ancien tracteur pour 2400.00 € TTC. En attendant de finaliser cet achat et sa livraison, la société Laurent met un tracteur à la disposition de la commune toutes les 3 semaines.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **32-Emprunt pour le remplacement d'un tracteur**

La Société Laurent nous propose un prêt portant sur le montant HT soit 41.000 € au taux de 2,430 % sur 4 échéances annuelles avec report de la première échéance de 10.881 € au 29/08/2026.

Il est nécessaire d'autoriser le maire à contracter ce prêt.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **33-Budget : Ouverture de crédit -Décision modificative N°1 -:**

A- Suite à l'achat d'un tracteur J.Deer Type 4036R , il conviendrait d'ouvrir les crédits suivants 41 000 € sur la section d'investissement :

- Recettes : compte 1641
- Dépenses : compte 2182 Opération 106 Matériel de voirie

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

B -M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et articles	Sommes
Tracteur John Deere Type 4036 R	231 (118)	8 100.00 €	2182 (106)	8 100.00 €

### **34-Convention SFR**

Suite à l'accord de principe avec SFR pour l'installation d'une antenne sur le terrain de l'ancienne bascule à Puy Chany afin d'améliorer les liaisons téléphoniques, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le maire à signer la convention avec SFR. Cette convention a une durée initiale de 12 ans et prévoit une rémunération d'un montant de 4500 € par an au profit de la commune.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

### **35-Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables:**

Monsieur le Maire expose :

A la demande RLV, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération par souci d'homogénéité, avec l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 03/03/2025 au 31/03/2025 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de consultation et d'un recueil de propositions aux heures d'ouverture de la mairie ;
- Relais des informations concernant la concertation sur le site de la CA Riom Limagne et Volcans.

Le bilan de la concertation fait état de :

Le dossier de consultation et les cartographies des ZAER ont été mis à disposition du public en mairie effectuée du 03/03/2025 au 31/03/2025. Sur cette période aucune personne n'a pris connaissance du dossier en mairie. Finalement, aucune observation n'a été recueillie dans le recueil de propositions accompagnant le dossier.

Les zones proposées sont les suivantes :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Bois-énergie	1	Intégralité de la commune
Réseau de chaleur	1	Une zone potentielle identifiée en ZAER
Géothermie	1	Intégralité de la commune
Solaire photovoltaïque et thermique - toiture	1	Intégralité de la commune
Photovoltaïque - ombrière	9	Neuf zones potentielles identifiées en ZAER
Photovoltaïque - sol	0	Pas de ZAER définie
Eolien	0	Pas de ZAER définie
Hydroélectricité	0	Pas de ZAER définie
Méthanisation	0	Pas de ZAER définie

Le détail de toutes les ZAER définies se trouve en annexe de ce document (identifiant de la zone, filière, vu aérienne de la zone).

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oùï l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant dans le tableau ci-dessus, détaillées en annexe de ce document

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Hélène HARGITAI, sous-préfète d'Issoire, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents et représentés.

### **36-Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires" (cérémonie du 8 mai 2025):**

Comme en 2024, Monsieur le maire propose qu'une subvention de 250 € soit versée à cette association du fait de sa participation active à la cérémonie du 8 mai 2025.

**VOTE :** Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### **37-Entretien des fossés : mise à jour du linéaire**

Après vérification du cabinet de géomètres, il faut reprendre une délibération attestant du linéaire des fossés entretenus par le Syndicat Rive Droite de la Morge arrêté à 40.310 ml.

**VOTE :** Pour à l'unanimité des présents et représentés.

### **Questions diverses :**

#### **A- Fonds de Concours :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une subvention de 42000 € a été attribuée à la commune dans le cadre du fonds de concours de RLV, pour les travaux d'enfouissement de réseaux secs, connexes au remplacement de la conduite d'eau (2ème tranche).

#### **B- Mobilités :**

Il est prévu que la ligne 33 du SMTC qui dessert Clermont soit supprimée et remplacée par une ligne RLV qui desservira Chappes Saint-Beauzire Biopôle Gerzat (gare SNCF avec liaison SMTC). Cette ligne permet de multiplier les offres avec la Métropole.

Sur le plan budgétaire, la commune s'acquittait jusque là d'une somme de 53 825 € par an auprès de RLV pour la ligne 33 du SMTC.

Cette nouvelle ligne sera entièrement financée par RLV.

#### **C- Visite de Madame la Sous-Préfète :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Pascale RODRIGO a visité la commune ce jour. Les élus ont été précédemment invités à se joindre à cette visite.

#### **D- Calendrier :**

- Vendredi 13 juin à 18h30 : Assemblée générale USSB
- Samedi 14 juin à 15h30 : Kermesse APE Ecole Publique
- Lundi 16 juin à 18h00 : Commission d'appel d'offres Lot 11 restaurant scolaire
- Lundi 16 juin à 18h00 : Commission Logement à RLV
- Mardi 17 juin à 18h00 : Conseil d'école
- Mercredi 18 juin à 17h00 : Rendez-vous avec Maître d'œuvre pour bâtiment St Joseph
- Jeudi 19 juin à 8h30 : SMO Biopôle
- Jeudi 19 juin à 18h30 : réunion Festival BD
- Jeudi 19 juin à 18h30 : réunion commission agriculture RLV à Malintrat
- Samedi 21 juin : Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes
- Lundi 23 juin à 12h00 : Réunion des Maires RLV conférence en vision problème Semerap
- Lundi 23 juin à 17h00 : Commission Eaux à RLV
- Mercredi 25 juin à 8h30 : SMO Biopôle

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025**

- Mercredi 25 juin à 18h00 : Passation de commandement SDIS RIOM
- Vendredi 27 juin à 11H00 : Inauguration de l'entreprise Photosynthèse au Biopôle
- Samedi 28 juin : Kermesse St Joseph
- Samedi 28 juin : Fête des voisins à Puy Chany
- Dimanche 29 juin à 14h00 : Pétanque de la Chasse
- Lundi 30 juin à 18h30 : Comité syndical SBA à Isserteaux
- Mardi 1<sup>er</sup> juillet à 18h30 : Conseil communautaire
- Jeudi 3 juillet à 18h30 : Elaboration calendrier Espace Sportif et Salle des fêtes
- Vendredi 4 juillet à 17h00 : AfterWork des Pompiers

**Fin de séance** : 21h30

### **DÉLIBÉRATIONS**

<b>N°ORDRE</b>	<b>N° DELIB</b>	<b>INTITULE</b>
<b>30</b>	<b>31</b>	Versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et /ou heures complémentaires :
<b>31</b>	<b>32</b>	Remplacement d'un tracteur aux services techniques
<b>32</b>	<b>33</b>	Emprunt pour le remplacement d'un tracteur
<b>33</b>	<b>38</b>	Budget : Décision modificative N°1 -Ouverture de crédit
<b>34</b>	<b>34</b>	Convention SFR
<b>35</b>	<b>35</b>	Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables
<b>36</b>	<b>36</b>	Subvention au profit de l'association "Collectionneurs de véhicules militaires" (cérémonie du 8 mai 2025)
<b>37</b>	<b>37</b>	Entretien des fossés : mise à jour du linéaire

**SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ALBISETTI Caroline	Absente
ARNAUD David	
BRESSON Séverine	Procuration à M. CHABRIER
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
FARGES Eliane	
GARCIA Christophe	Procuration à M. HEBRARD
GAYAT de WECKER Louis	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	Procuration à Mme FARGES
MEDYNSKA Jean Louis	
MONTESSINOS Rémi	Procuration à M. PREMEL
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	Procuration à M. DAUZAT